



PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILÉMON

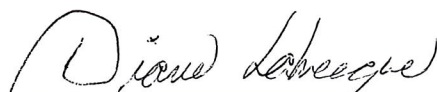
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité , QUE : -**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Philémon, tenue le 2 mars 2015 à 20 heures, en la salle du complexe municipal, sera déposé le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

DONNÉ à Saint-Philémon ce 18^{ième} jour de février 2015.


Directrice générale et secrétaire-trésorière